

Département de l'Aveyron



MAIRIE  
DE COMPEYRE  
12520

☎ : 05.65.59.87.92.

Mail : secretariat.mairie@compeyre.fr

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 À 18h00

(Art. 2121-9 et 2121-25 du Code de l'Administration  
Communale)

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Patricia PITOT, Maire.

| NOMBRE DES MEMBRES |             |         |
|--------------------|-------------|---------|
| PRÉSENTS           | EN EXERCICE | VOTANTS |
| 14                 | 15          | 15      |

**Présents :** Mmes PITOT Patricia, SAUSSOL Evelyne, Mme DELPUECH Anne, CAUSSE Magalie, TROIN Coralie, HEEP Romane, ROCHETTE Marilyne, Mme MONTROZIER Elsa. MM. MONTROZIER Alain, FORTES Léon, CAPONY David, LYONNET Jean-Pierre, BLANCHOT Jean, PINEIRO Thierry

**Absents excusés :** ABRIOL Eric

**Pouvoir :** ABRIOL Eric pouvoir donné à Evelyne SAUSSOL

**Secrétaire de séance :** Mme HEEP Romane

## DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération n°20260605-01 :** Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.).
  - Approuvée à la majorité (13 voix pour – 2 voix contre)
- **Délibération n°20260605-02 :** Délégations du conseil municipal au maire (précision sur les articles 18 et 19)
  - Approuvée à l'unanimité
- **Délibération n°20260605-03 :** Commission Appel d'Offres (précision sur la composition de la CAO)
  - Approuvée à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

**TRAVAUX EPAREUSE :** Les travaux seront sous-traités pour l'année 2026.

**PARKING DU MALPEL :** Aucun aménagement supplémentaire n'est prévu, ni éclairage public. Des plantations seront réalisées à l'automne.

**COTE SAINTE-CLAIRE :** Les travaux ont été réceptionnés, le béton a été refait par Enedis à la demande des élus.

**RENOUVELLEMENT BANC DU PERIE :** Des réparations doivent être réalisées sur ce banc. Un inventaire est en cours sur les bancs de la commune pour changement ou restauration si nécessaire.

Séance levée à 19h